Collection « Jadis »
No 166

Donald Aubert

# IL Y A CENT ANS…
## Quelques faits de l'année 1868

Article tiré de la FAVJ du 28.8.1968, suivi de :
REGARD SUR LE PASSE, FAVJ du 17.8.1966 et de
IL Y A TROIS-QUARTS DE SIECLE, FAVJ DU 16.3.1966

Editions le Pèlerin
2011

## Introduction

Cette même année 1968, Donald Aubert, qui signait ses articles FAVJ Jadiscombe ou Dazur Lavallée, ou encore des initiales DAZ – soit Donald Aubert Zürich – décédait. Il était âgé de quarante-trois ans.

Depuis un certain nombre d'années déjà, quoique installé, marié et père de famille, dans cette grande ville de Suisse allemande, il collectionnait tout ce qui avait trait à sa chère Vallée, historiques, photos, manuscrits et divers. Il en avait ainsi constitué une précieuse collection que l'on pourra découvrir aujourd'hui aux ACV sous la cote : PP 82, Fonds Donald Aubert .

Cette collection est formidable. Les Editions Le Pèlerin, depuis plus de trente ans, y puisent à loisir. Une partie de leurs œuvres, reproduisant des originaux ou proposant des inédits, est basée sur cette documentation d'une importance qu'il n'est plus nécessaire de démontrer.

On peut dire aussi que l'œuvre bibliophilique de M. Jean-Luc Aubert de Genève procède en partie de cette documentation, noyau de base d'une collection plus générale et plus éparpillée – collections privées, bibliothèques et archives – qui regroupe l'essentiel de ce qui put être imprimé à propos de la Vallée, de son histoire et de ses activités.

Donald Aubert pensait à juste raison utiliser sa collection pour en tirer des chroniques diverses qu'il aurait pu proposer aux lecteurs combiers. Le texte ci-dessous émane de cette démarche. Mais si DAZ eut l'occasion de publier quelques textes de ce qu'il estimait un vaste et infini programme, il ne put néanmoins aller bien loin en celui-ci, la destinée en ayant décidé autrement.

Nous n'avons pas encore établi un recensement systématique et complet de toutes les productions de Donald Aubert et publiées dans la FAVJ sous ses différents pseudonymes. Ce modeste travail d'inventaire reste à faire.

Vous découvrez ci-dessous un échantillon de ce qui eut pu advenir si l'auteur eut vécu.

Nul doute que nous eussions préféré une étude à cent pour cent de l'auteur à cette compilation de documents en partie connus. Néanmoins faire le tour des grands événements de l'année 1868 ne saurait être inintéressant. Nous sommes en une période charnière – elle devait durer au moins trente ans, jusqu'à la construction en 1899 du P-Br. – et tout ce qui s'accomplit alors est en général lourd de conséquences pour la destinée industrielle de la Vallée. On voyait grand, on voyait loin, restait à accomplir.

Nous joignons à ce texte deux autres articles du même genre, non signés, et qu'il est possible d'attribuer au même Donald Aubert, naturellement sans que cela ne soit une certitude, tant furent innombrables les correspondants de notre bonne vieille feuille de choux locale !

Les Charbonnières, en octobre 2005 :

**Il y a cent ans…**

**Quelques faits de l'année 1868**

C'est en 1868 que fut publié, par décision de l'assemblée populaire de la Vallée du 26 janvier 1868, le rapport de Lucien Reymond, député sur *la question du percement du Mont d'Orzeires entre Le Pont et Vallorbe.* Adressé aux habitants de la Vallée, ce rapport constate les faits suivants :

Pendant la session législative du printemps 1867, les habitants de la Vallée ont adressé une pétition au sujet de la crue extraordinaire des eaux du lac. Lors de la discussion qui eut lieu en Grand Conseil à la suite du rapport sur cet objet, la proposition fut faite d'étudier la question de la construction d'un tunnel à travers le Mont d'Orzeires (Mont de Cire) dans le double but de servir d'écoulement au trop-plein des eaux du lac et d'une route reliant la Vallée à la gare de Vallorbe. Cette proposition a été votée et renvoyée au Conseil d'Etat qui a fait faire les études préliminaires. Voici quelques passages de ce rapport du député Lucien Reymond :

*Il est un fait général à constater, c'est que ces crues extraordinaires qui reviennent à des époques toujours plus rapprochées, tous les dix ans environ, sont un sujet de crainte et de préoccupations permanentes. Jusqu'à présent on s'est borné à maintenir tant bien que mal les entonnoirs et les nettoyer de temps en temps. Je suis bien loin de blâmer la justesse de ces précautions. On ne pouvait faire autre chose. Mais on a tourné et on tourne encore dans un cercle vicieux. Il a été question quelques fois de supprimer les moulins de Bonport. Il faut reconnaître que cet établissement n'a pas intérêt à voir baisser le niveau du lac, mais la suppression de cette usine, qui a sa raison d'être et son utilité, entraînerait à une grande dépense sans provoquer un remède radical. On a proposé plusieurs fois de chercher à ouvrir de nouveaux entonnoirs, mais ici encore on a fait fausse route. Ce moyen serait bon si ces entonnoirs étaient, comme on se le figure quelquefois, des gouffres béants dont les eaux qui y entrent vont directement dégorger à Vallorbe. Or il n'en est rien. Toutes les expériences faites sur la direction de ces eaux ont prouvé jusqu'à l'évidence que si elles vont toutes à Vallorbe, ce n'est qu'après un cours sinueux et après avoir subi des moments d'arrêt. »*

Avec une avance de plus de trente ans sur ses contemporains, Lucien Reymond conclut :

*En un mot, et pour me résumer, je pose en fait qu'il n'y a qu'un moyen radical et pratique, celui de la construction d'un canal qui puisse procurer toute la sécurité désirable pour l'avenir aux habitants de la Vallée.*

Comme on le sait, ce canal fut construit au début de ce siècle.

Vient ensuite la question d'une route. *On ne peut méconnaître*, poursuit l'auteur, *que l'administration cantonale a fait déjà beaucoup pour la Vallée,*

*mais les événements ont marché. D'un côté, l'importance de cette contrée s'accroît constamment. La Vallée de Joux a une population de six mille âmes, qui augmente d'une manière sensible. Son commerce prend une extension toujours plus grande. Le produit de son horlogerie, qui aujourd'hui amène au pays 1 200 000 francs annuellement, augmente sans cesse. D'un autre côté, la construction de la ligne de Jougne est venue changer la position de notre petit coin de pays et donner une nouvelle direction à ses relations. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que la gare de Vallorbe sera son point nécessaire et direct de communications. La construction d'une route dans cette direction est envisagée comme urgente et indispensable.*

Ce projet de route carrossable avec tunnel de la Tornaz aux Epoisats n'eut pas de suite, si ce n'est le tunnel qui se fera plus tard, mais seulement pour le chemin de fer.

Par contre, l'Etat fit en 1868 une importante correction de la route Mollendruz-Péatrafélix-Mont-du-Lac (réduction de la pente moyenne), soit 4600 mètres de correction pour le coût de fr. 135 700.-

Sur d'autres activités des Combiers d'alors, voici un rapport fait en 1868 à la Société vaudoise d'Utilité publique par le même Lucien Reymond, président de la section de la Vallée :

*Tandis que dans la plupart des localités horlogères, la vente des produits de cette industrie a diminué considérablement, et que, sur bien des places, il y a chômage presque complet, les produits de la Vallée ont eu sans cesse un prompt écoulement, et l'activité de nos industriels n'a pas été un instant ralentie. Notre section à décidé de profiter de la reconstruction du temple de l'Abbaye pour procéder à des fouilles dans les anciens caveaux du couvent. L'existence de ces caveaux paraît démontrée, quoiqu'ils soient fermés depuis un temps immémorial. Les premiers travaux ont été déjà exécutés dans l'enceinte même du temple. On a trouvé beaucoup d'ossements humains, ainsi que dans les chapiteaux et autres débris de l'église du couvent. On a fait aussi une assez curieuse découverte ; c'est un caveau en forme de cheminée. Il a 11 pieds de profondeur, avec une ouverture de deux pieds et demi en carré. Les parois perpendiculaires sont en maçonnerie, et le fond est un pavé. Cette singulière cachette paraît avoir été recouverte d'une trappe, et devait être située près du lieu saint.*

*Sur l'initiative de notre section, une société s'est formée pour le rempoissonnement de nos eaux. On espère que la construction d'un établissement de pisciculture sera entreprise prochainement.*

*Il y a 40 ans environ, on découvrit une source sulfureuse sur la montagne de la Burtignière. Cette eau acquit une grande réputation à cause de ses propriétés médicales : mais on en fit un peu comme de la poule aux d'or et de la fable. Des travaux mal conçus et plus mal exécutés encore, entrepris dans le but d'augmenter le volume des eaux, eurent pour résultat de la perdre en la mêlant*

*aux eaux environnantes. Notre section a décidé de faire ce qui sera nécessaire pour retrouver ce filon d'eau sulfureuse.*

La liste des membres de la Société vaudoise d'Utilité publique en 1868 ne manque pas d'intérêt. La voici :

Aubert Eugène, négociant au Brassus ; Aubert Philippe, négociant au Solliat ; Aubert Théophile, monteur de boîtes au Brassus ; Audemars Auguste, colonel, négociant au Brassus ; Audemars Ch.-Henri, négociant au Brassus ; Audemars Eugène, négociant au Brassus ; Baud Louis, horloger à l'Orient de l'Orbe ; Borgeaud Auguste, lieut.-colonel au Sentier ; Buffat Emile, juge au Séchey ; Capt Jules, négociant au Solliat ; Capt Louis, voyer au Brassus ; Golay Ami, président du tribunal au Chenit ; Golay Gaspard, juge de paix au Sentier ; Golay Paul, receveur au Sentier ; Golaz, receveur des péages au Bas-du-Chenit ; Grandjean, instituteur, au Brassus ; Grobéty David, cafetier au Brassus ; Hofstaetter, médecin au Sentier ; Lecoultre Adolphe, horloger au Brassus ; Lecoultre Antoine, fabricant d'horlogerie au Sentier ; Lecoultre Jules, chef de Musique au Brassus ; Lecoultre Ulysse, fabricant de pignons au Sentier ; Massy François, négociant à l'Orient de l'Orbe : Mathey Emile, instituteur à l'Abbaye ; Meylan Constant, télégraphiste au Brassus ; Meylan Jules, assesseur au Brassus ; Meylan Paul, horloger au Solliat ; Michod, instituteur à l'Orient de l 'Orbe ; Nicole Henri, juge au Sentier ; Nicole Jules, Vers-chez-le-Maître ; Paillard, instituteur au Brassus ; Paume François, pierriste au Brassus ; Piguet Alfred, horloger au Brassus ; Piguet constant, horloger au Brassus : Piguet Ernest, pierriste au Brassus ; Piguet Eugène, horloger au Brassus ; Piguet Féréol, syndic au Brassus ; Piguet G.-Louis, fabricant d'échappements au Sentier ; Piguet Henri, député, Chez-Villard ; Piguet Ulysse, Derrière-la-Côte ; Reymond-Audemars, négociant au Brassus ; Reymond Lucien, député, historien et romancier, président de la section de la Vallée au Solliat ; Truan Fritz, instituteur aux Bioux

En 1868 s'est fondée la *Société de consommation de la Vallée au Sentier*. Elle a ouvert sa boulangerie et sa boucherie au commencement de juillet. Le premier mois d'exercice a donné des résultats fort réjouissants. L'établissement de la boulangerie et la baisse générale des prix survenue au moment où elle commençait ses opérations, ont fait diminuer notablement le prix du pain. La société en débite déjà de 600 à 700 livres par jour. La viande, qui était à 70 centimes, est descendue à 60 centimes pour la première qualité.

Il y a cent ans les eaux du Brassus étaient encore très recherchées comme force motrice, comme en témoignent les deux procès suivants.

Henri Reymond, maître maréchal au Brassus, avait demandé au Conseil d'Etat un droit de prise d'eau dans le canal de fuite et à la sortie du moulin Golaz, au Brassus, dans le but de faire mouvoir une petite scierie à pierre qu'il se proposait d'établir en cet endroit et qu'il construisit sans attendre confirmation de son droit. A. Aubert, propriétaire du terrain, s'étant alors opposé à la concession, l'usine fut détruite par ordre de l'Etat. Recours d'Henri

Reymond contre le jugement du Tribunal civil de la Vallée, du 29 juin 1868. La Cour de cassation, après s'être transportée au Brassus pour inspection des lieux, rejeta le recours.

Jean-Frédéric Potterat, maréchal-ferrant installé sur un canal détournant les eaux du Brassus, fabrique des instruments aratoires, tels que pelles, pioches, fers-à-chaux, etc. S'étant imprudemment porté caution solidaire d'un billet de douze cents francs souscrit par Ami-Henri Meylan, en faveur de la Banque Cantonale Vaudoise, celle-ci, pour parvenir au paiement de cette somme, fit opérer un séquestre sur les meubles et outils appartenant au susnommé Potterat. Opposition au séquestre par le rentier Jean-Charles Rochat, bénéficiaire d'une lettre de rente stipulée par le notaire C. Aubert, suivant laquelle les outils de la forge Potterat sont hypothéqués comme immeubles par destination. Le jugement du 20 avril 1868 du Tribunal civil de la Vallée donna gain de cause à l'opposant Rochat.

*Contravention aux droits de péages fédéraux*.

Le 9 octobre 1868, à 8 heures du matin, les gendarmes Butticaz et Testuz, en station au poste des Charbonnières, se trouvant en tournée de service sur la route de Mouthe au Pont, au lieu dit « au Bonhomme », ont rencontré le prévenu Constant Moureaux, domestique de François Thiébaud, à Mouthe, qui entrait en Suisse avec un chargement de trois sacs de farine pesant ensemble sept quintaux. Sur l'offre du gendarme Butticaz de recevoir les droits d'octroi soit la somme de trois francs cinquante centimes pour ces trois sacs, le dit Moureaux a déclaré qu'il n'avait pas assez de petite monnaie sur lui et qu'il entrerait au bureau des péages du Pont pour régler cette affaire, mais ni lui ni personne en son nom ne s'est présenté à temps à ce bureau pour acquitter les droits dûs au fisc fédéral. Le receveur des péages fédéraux au Pont était Mlle Louise Rochat, âgée de 48 ans, bourgeoise de l'Abbaye. Une amende de douze fois la valeur du droit fraudé, soit fr. 42.- fut infligée au contrebandier Moureaux.

*Empoisonnement par l'opium et tentative de suicide, à Combenoire*. Vers le 12 ou le 13 avril 1868, la femme L. vit revenir de l'école de Combenoire l'aîné de ses enfants, un petit garçon d'une dizaine d'années : il avait été renvoyé par le régent parce qu'il était atteint de la gale. La mère put bientôt constater qu'elle, son mari et l'un de ses enfants étaient aussi atteints de cette affection de la peau. Ses voisins ne tardèrent pas à établir une sorte de cordon sanitaire, et, il faut le dire, leurs procédés parurent dépasser ce qu'exigeait leur sécurité ; ils se préoccupèrent peu des égards que les convenances et la charité leur imposaient vis-à-vis de la famille L. D'une nature délicate et très impressionnable, la femme L. fut vivement affectée de ces mesures violents. Son chagrin fut si amer qu'elle engageât même un moment son mari à quitter la contrée ; des projets de suicide se présentèrent à son esprit. Dans la nuit du 16 au 17 avril, la femme L. prit la résolution de ne pas survivre à cet état de choses qu'elle considérait comme le déshonneur. Et comme cette malheureuse femme ne voulait pas laisser à des mains étrangères et indifférentes le soin du nourrisson qu'elle allaitait, dans son

trouble, elle conçut la fatale pensée de mettre fin aux jours de cette pauvre petite créature. Le 17 avril, en retournant au Sentier à la pharmacie pour y prendre encore de la pommade dont elle se servait pour le traitement de la gale, elle demanda au pharmacien un médicament qui put la faire dormir, prétextant des insomnies. Le soir, la femme L., après avoir prié auprès de ses enfants, administrait à sa petite fille une demi-cuillerée à café du laudanum acheté à la pharmacie. Entre neuf et dix heures l'enfant avait cessé de vivre. « Je descendis alors à la cave, a-t-elle dit, où je bus un huitième d'eau-de-vie pour me donner du courage ». Etant remontée dans la chambre, elle but, auprès du lit où son mari atteint de maux de dents était déjà couché, le reste du contenu de la bouteille achetée à la pharmacie. Son mari l'entendit encore prier à voix basse. Un peu plus tard, il était réveillé par des gémissements. Le 31 août 1868, le Tribunal criminel de la Vallée se réunissait pour le jugement de la femme L., accusée d'avoir donné volontairement et avec préméditation la mort à son enfant, âgée de 6 mois, au moyen d'une certaine dose de laudanum ; et celui du pharmacien T. R., accusé d'avoir vendu ce laudanum à la femme L., sans prescription de médecin. Voici quelques passages de la brillante plaidoirie de l'avocat de la défense, Me Cérésole :

*Me Cérésole montre l'accusée dont les antécédents sont irréprochables, tous les témoins n'ont-ils pas déposé de son application au travail, de sa douceur et de son affection vive et continue pour tous ceux avec qui elle était en rapport ; quand ses voisins allaient frapper à sa porte, ils la trouvaient ordinairement occupée à son établi où elle consacrait à une industrie utile des loisirs que lui laissait le soin de son ménage et de ses enfants.*

*Quelle humiliation morale, poignante, au milieu d'une petite localité où rien n'échappe à l'attention malveillante ; était-il bien nécessaire qu'on se barricadât, qu'on organisât une quarantaine, comme s'il se fut agi de pestiférés. Quelle angoisse pour elle, jeune femme inexpérimentée, qui avait toujours tenu à avoir un ménage où régnassent l'ordre, la décence et la propreté… Elle n'a pris du poison pour ne pas avoir à répondre de ses actes à la justice, elle a commencé par prendre la résolution de se tuer elle-même ; malheureuse mère, elle éprouve le besoin d'emmener avec elle dans la tombe le petit être qui était uni avec elle dans les liens les plus indissolubles. Quelles impressions déchirantes ne devaient pas se partager son âme, lorsque, dans cette soirée fatale, elle couvrait de baisers s es deux enfants chéris qu'elle se condamnait à ne plus revoir. Elle priait, je n'ai pas osé, dit Me Cérésole, lui demander qu'elle était sa prière, il est des mystères qu'il faut respecter ; sans doute qu'elle priait pour ses enfants, pour son mari qu'elle n'allait plus revoir. Oh !* continue le défenseur, *pensez-vous que si à ce moment solennel l'infortunée n'eût pas été en proie à un trouble profond dans ses facultés intellectuelles et mentales, la lumière ne se fût pas faite dans son esprit sur la monstruosité de l'acte qu'elle allait commettre. Son mari s'est couché et ne lui témoigne pas cette affection dont une mère de famille a tant besoin pour accomplir sa tâche parfois si*

*pénible, seule avec sa douleur et son désespoir, elle avale le poison après avoir pris un breuvage pour augmenter son courage ».*

Le jury ayant, à l'unanimité, rendu son verdict, la Cour a prononcé l'acquittement de la femme L. et du pharmacien T. R.

Enfin, dans le domaine de la production littéraire, c'est en 1868 que Lucien Reymond a écrit la préface de son roman « l'Emigrée » qui sera publié en 1869. Dans cette préface, on peut lire la pensée suivante :

*Celui qui envie le sort de son semblable est déjà puni par sa passion même, car l'envie est un vers rongeur qui empoisonne son existence. L'homme le plus heureux et celui qui sait rester constamment vertueux et modeste.*

Collection Jadiscombe

**Regard sur le passé**[1] – 17.8.1966 -

**Comment se fêtait le Premier Août à la Vallée il y a 75 ans.**

***Le Sentier. –****Le district de la Vallée tout entier a pris la plus grande part aux réjouissances patriotiques organisées pour fêter les 1 et 2 août le six centième anniversaire de la naissance de la Confédération.*

*Tous les villages du district ont rivalisé de zèle et d'entrain, partout l'on a entendu que paroles d'amitié, d'union et de progrès, l'esprit de parti s'est évanoui et tous les citoyens, mus par un même sentiment d'amour patriotique, et de reconnaissance profonde envers la Providence qui nous a conservé notre chère patrie intacte, forte, vigoureuse et respectée après avoir subi tant d'épreuves et de vicissitudes, ont tenu avec honneur de manifester hautement et publiquement leur satisfaction et leur bonheur à se trouver réunis en ces belles journées favorisées par un gai soleil, sur lequel on n'osait plus compter la veille.*

*Samedi 1er août sonnerie des cloches, salves d'artillerie partout où c'était possible.*

*Dès les 8 ½ heures du soir des feux ont été allumés sur toutes les sommités du district dominant la plaine vaudoise ; une énorme quantité de bois et de pétrole a été consumée ; les trois sommités du Mont-Tendre étaient splendides ; il est seulement regrettable qu'elles aient été un peu voilées de brouillard du côté de la plaine, ce qui a dû considérablement nuire à l'effet produit ; en revanche les citoyens chargés du service des feux sur les sommets de la Neuve et du Mont de Bière, ont joui d'une vue féerique sur la plaine jusque fort avant dans la soirée.*

*A cette occasion Le Sentier s'est particulièrement distingué en organisant une fête paroissiale sans exemple jusqu'ici : le programme très bien ordonné par le comité a réussi au-delà de toute attente.*

*Samedi soir promenade aux flambeaux, décoration et illumination du village et de toutes les localités situées sur le parcours du cortège, soirée familière et retraite aux flambeaux.*

*Dimanche matin : diane, salve de 22 coups de canon, service divin en plein air sur le charmant emplacement fort bien décoré, entouré de sapins, au-dessus du village sur la propriété de M. Guiignard-Vidoudez, qui l'a mise très obligeamment et gratuitement à la disposition du comité, puis banquet-pique-nique, discours officiels, productions diverses de toutes les sociétés de musique, de gymnastique et des écoles de la paroisse.*

*Le sermon de M. le pasteur Léon a été un vrai modèle d'éloquence patriotique et religieuse dont nous ne saurions trop le féliciter et le remercier ;*

---

[1] Cet article n'est probablement pas tiré de la collection « Jadiscombe ». Mais qu'importe en somme, l'esprit est le même, reprendre les anciens textes et les remettre dans leur contexte pour retrouver un peu de ce temps passé tel qu'il se présentait dans la presse locale.

*nous nous ferons un plaisir de le mettre sous les yeux de nos lecteurs dans notre prochain numéro.*

*Après que chacun a eu apaisé les réclamations pressantes de son estomac, M. J.-C. Capt, président du comité d'organisation a exposé en très bons termes le but de la journée et désigné comme major de table M. Vincent Golay avec MM. Paul Reymond et Charles Lecoultre comme aides.*

*Le toast à la patrie a été porté avec beaucoup d'éloquence par M. Michaud-Massy.*

*Sont ensuite venus les différents toasts aux autorités fédérales et cantonales par M. John Capt, à la jeunesse par M. Alfred Meylan, aux sociétés locales par M. Benjamin Lecoultre, à l'avenir de la Suisse par M. Raccaud, à la démocratie sociale par M. Meylan, président du Grutli, à la population, par M. le gendarme Détraz, et au progrès social par M. Alexis Capt, membre du Grutli.*

*Entre temps l'assistance unanimement unie dans un sentiment de reconnaissance et d'affection pour notre cher conseiller fédéral Louis Ruchonnet, lui a adressé le télégramme suivant :*

*« La population de la paroisse du Sentier unanime réunie dans un banquet champêtre et patriotique aujourd'hui 2 août, vous témoigne son affection et ses meilleurs vœux pour votre prompt et complet rétablissement ».*

*Nous ne pouvons ici retracer toutes les autres productions qui ont embelli cette belle journée, mais nous ne passerons pas sous silence le ballet exécuté par près de 200 enfants, sous l'habile direction de M. Lovetti et les très beaux chants de ces braves enfants si bien dirigés par M. Leresche ; ajoutons que nous avons eu le plaisir d'entendre à la tribune un vieillard de 85 ans, M. Clément Capt, auquel nous souhaitons de nous chanter le canton de Vaud encore pendant longtemps dans des journées pareilles.*

*N'oublions pas que nos gymnastes ont bien contribué à la réussite de la journée par des productions qui font honneur à leurs moniteurs.*

*La soirée s'est gaiement terminée par une splendide illumination du village, feux d'artifice de toute beauté, ballet gymnastiques et réunion familière dans le vaste jardin de l'Hôtel de l'Union.*

*Parmi les nombreux drapeaux des sociétés locales qui ornaient la tribune, on remarquait une vénérable bannière présentée par la Société des fusiliers du Chenit et portant l'inscription suivante :*

*Compagnie du Chenit. Vaincre ou mourir. Pour Christ et la Patrie.*

*Cette bannière assistait à la bataille de Willmergen, elle porte les traces du sang des braves qui l'ont défendue et conservée en cette époque mémorable.*

*Ces journées des mieux remplies laisseront certainement un profond et bon souvenir chez tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister ; elles auront aussi espérons-le, le meilleur résultat sur l'union et l'esprit de fraternité qui doivent régner dans notre paroisse ainsi que l'a présagé en forts bons termes l'un de nos meilleurs orateurs.*

*Nous ne terminerons pas sans exprimer des remerciements au comité d'organisation, aux sociétés chorales de l'orient de l'Orbe et du Sentier, à la Jurassienne, à la gymnastique et généralement à tous ceux qui ont bien voulu se dévouer pour la réussite de cette belle fête.*

*Lieu. – La commune du Lieu s'est jointe toute entière à l'élan patriotique et à la joie de ces deux jours. Les villages s'étaient décorés, pomponnés à qui mieux mieux. a toutes les fenêtres, par dessus les guirlandes et les écussons des drapeaux multicolores s'offraient au vent, qui paraissait prendre un grand plaisir à les faire claquer et tournoyer. Les rues, des deux côtés, les places, étaient garnies de sapins droits et raides comme à la parade. Ces arbres de la forêts, les témoins uniques des plus belles scènes de nos origines nationales étaient venus voir comment les Suisses d'aujourd'hui allaient célébrer la gloire de leurs ancêtres. Ils n'ont rien vu, nous l'espérons, qui ait pu froisser leur silencieuse dignité.*

*Le samedi, après la sonnerie des cloches et les salves, la fanfare du Lieu donne sur la place un concert qui fait affluer la population, pendant que les brasiers allumés sur les points culminants des collines se renvoient leurs lueurs. Un cortège se forme, drapeaux et musique en tête, flanqué de porteurs de torches et défile gravement sous les fenêtres où se balancent des lanternes vénitiennes. Le contraste du ciel gris fait ressortir l'illumination avec un éclat plus vif.*

*A 10 heures du soir : retraite.*

*Le programme du dimanche était chargé. Il a pu être rempli de point en point, au plus grand plaisir de tous.*

*Dès 5 heures du matin, la diane suivie du Ranz des Vaches, réveille les plus obstinés dormeurs. Le culte a lieu à 9 ½ sur un monticule situé en face du Lac Ter. Les uns s'y rendent en cortège, les autres en famille, tous en bonnes dispositions patriotiques, et, nous n'en doutons pas, religieuses, qui donnent à la cérémonie un caractère de vraie grandeur. Des drapeaux dont l'un a assisté en tout ou en partie à la seconde bataille de Villmergen surmontent une chaire de verdure. A l'issue du culte, une collecte, qu'il est impossible de faire aussi exactement que dans un temple, n'en produit pas moins en faveur du monument Davel, le joli denier de 50 francs.*

*Dîner champêtre à « la Combe » puis à 2 h. fête scolaire pour laquelle la fanfare du Lieu va chercher le cortège des autres villages. Des chants, des toasts, des morceaux de musique instrumentale, beaucoup de gaîté et de cordialité ont fait le charme de cette réunion. M. le syndic Rochat, en particulier, a prononcé des paroles de fraternité et de tolérance qui ont rencontré un assentiment unanime et provoqué de vifs applaudissements. Après un pique-nique plein d'entrain, le cortège se reforme et traverse avec les flambeaux le village du Lieu tout illuminé.*

*Cette excellente journée a laissé une impression d'enchantement qui ne manquera pas de durer et de fortifier les sentiments de patriotisme et de civisme dont la suisse s'honore à bon droit.*

(Repris de la « Feuille d'Avis de la Vallée » du jeudi 6 août 1891).

**Il y a trois quarts de siècle** – FAVJ du 16.3.1966 -

Compulsant une vieille collection de la « Feuille d'Avis de la Vallée » de 1891, nous y avons trouvé les quelques annonces qui suivent. Elles nous paraissent assez savoureuses.

Toutefois, pour mieux faire la comparaison en ce qui concerne les prix, il faut se souvenir qu'à cette époque, les horlogers ne gagnaient guère plus de 4 francs par jour au maximum, soit 40 centimes à l'heure.

D'autre part, le budget de la commune du Chenit pour l'an 1891 se présentait comme suit :

| | |
|---|---|
| Recettes présumées | 88540.- |
| Dépenses | 86979.- |
| Bénéfice présumé | 1591.- |

Voici les quelques spécimens d'annonces :

*Maux de dents.* – les personnes qui souffrent de maux de dents peuvent se les faire enlever chez Charles Rochat, Vers-chez-Grosjean, qui continue comme précédemment à les extraire au moyen du davier.

Le succès du jour : La « Chanson de la bière », magnifique romance pour baryton avec accompagnement de piano par Ch. Romieux. En vente au magasin Aubert-Capt, Sentier.

*Boucherie Derrière-la-Côte*. – Bœuf première qualité, graisse de rognon, depuis 60 à 80 cents le demi-kilo. Saucisson et jambon, lard fumé à 90 cents le demi-kilo.

On demande une vache qui donne du lait pour payer sa nourriture. S'adresser à Eugène Golay à la Vuarraz.

On achèterait de rencontre un bois de lit en sapin à deux personnes, plus une garde-robe. S'adresser à Ami Golay-Stauffer aux Charbonnières.

*La vie et la santé* se trouvent dans une bouteille de Bordeaux. Ce vin par excellence pour les malades. Aucun gourmet ne laissera passer l'occasion favorable d'en acheter au bon marché que j'offre dans ce moment à tous. Voici les prix. Rouge, 1888, 0.75 fr. le litre par petits fûts ; 1887, 1 fr. ; 1884, 2 fr. A bon entendeur salut. Adolphe Golay.

*Avis*. – A louer deux bons appartements dont l'un peut être divisé en deux dans l'ancien collège de Combenoire. S'adresser pour conditions au secrétaire de l'administration.

*Egaré* un couteau de poche à manche d'ivoire blanc et à plusieurs lames. Prière de le rendre au docteur Yersin[2].

[2] Il n'est pas impossible qu'ici, par contre, nous nous trouvions à nouveau avec des extraits de la collection « Jadiscombe ». Sans certitude toutefois.